



# RAPPORT FINANCIER

# 2015

**FNCIVAM  
7 bis rue Riquet  
75019 Paris  
01 44 88 98 58**

Association fédérative des groupes CIVAM  
Reconnue d'intérêt général,  
Agréée Entreprise solidaire



# **JEAN-LUC PIERRELEE**

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 RUE DE LA REPUBLIQUE

93160 NOISY LE GRAND

TEL: 01.48.83.50.58

POR: 06.62.60.66.89

Email: [jeanluc.pierrelee@orange.fr](mailto:jeanluc.pierrelee@orange.fr)

**FNCIVAM  
7 Bis Rue Riquet  
75019 PARIS**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

- 1.- le contrôle des comptes annuels de l'association **FNCIVAM** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- 2.- la justification de mes appréciations,
- 3.- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-10 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble , n'appellent pas de justification particulière.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Noisy le Grand, le 22 Mars 2016



**BILAN ACTIF**

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2016

**ACTIF**Exercice clos le  
31/12/2015  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2014  
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	3 799	3 799				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions	6 927	1 558	5 368	0,50	6 061	0,62
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 357	6 427	931	0,09	1 921	0,20
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 361		1 361	0,13	678	0,07
Prêts	3 000		3 000	0,28		
Autres immobilisations financières	5 834		5 834	0,54	5 834	0,60
<b>TOTAL (I)</b>	<b>28 279</b>	<b>11 784</b>	<b>16 494</b>	<b>1,52</b>	<b>14 493</b>	<b>1,49</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	144 739		144 739	13,35	183 965	18,95
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	622		622	0,06	150	0,02
. Personnel	74		74	0,01	446	0,05
. Organismes sociaux					3 625	0,37
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	532 782		532 782	49,16	471 543	48,58
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	351 092		351 092	32,39	238 458	24,57
Charges constatées d'avance	38 053		38 053	3,51	57 990	5,97
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 067 362</b>		<b>1 067 362</b>	<b>98,48</b>	<b>956 176</b>	<b>98,51</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 095 640</b>	<b>11 784</b>	<b>1 083 856</b>	<b>100,00</b>	<b>970 670</b>	<b>100,00</b>

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2016

**PASSIF**Exercice clos le  
31/12/2015  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2014  
(12 mois)**FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:****FONDS PROPRES**

Fonds associatifs sans droit de reprise	43 672	4,03	81 342	8,38
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	32 274	2,98	32 274	3,32
Résultat de l'exercice	-17 460	-1,60	3 660	0,38

**AUTRES FONDS ASSOCIATIFS**

-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	20 664	1,91		
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				

**TOTAL(I)** 79 150 7,30 117 276 12,08**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES****TOTAL (II)****FONDS DEDIÉS**

. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				

**TOTAL(III)****DETTES**

Emprunts et dettes assimilées	27 251	2,51	289 901	29,87
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 589	0,24	16 670	1,72
Fournisseurs et comptes rattachés	295 774	27,29	361 669	37,26
Autres	111 982	10,33	92 431	9,52
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	567 110	52,32	92 722	9,55

**TOTAL(IV)** 1 004 706 92,70 853 394 87,92

## Ecarts de conversion passif (V)

**TOTAL PASSIF** 1 083 856 100,00 970 670 100,00**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2016

COMpte DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	20		20	0,04	38	0,18	-18	-47,36
Prestations de services	51 181		51 181	99,96	20 721	99,82	30 460	147,00
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>51 201</b>		<b>51 201</b>	100,00	<b>20 759</b>	100,00	<b>30 442</b>	146,64
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			964 466	N/S	963 637	N/S	829	0,09
Cotisations			40 184	78,48	30 332	146,11	9 852	32,48
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			66 541	129,96	87 781	422,86	-21 240	-24,19
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges					2 488	11,99	-2 488	-100,00
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 071 191</b>		<b>1 084 238</b>	N/S			<b>-13 047</b>	-1,19
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 122 392</b>		<b>1 104 997</b>	N/S			<b>17 395</b>	1,57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédernt transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations			8	0,02			8	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			684	1,34	633	3,05	51	8,06
Autres intérêts et produits assimilés			852	1,66			852	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 544</b>	3,02	<b>633</b>	3,05			<b>911</b>	143,92
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			9 130	17,83	3 126	15,06	6 004	192,07
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>	<b>9 130</b>	17,83	<b>3 126</b>	15,06			<b>6 004</b>	192,07
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>1 133 066</b>	N/S	<b>1 108 755</b>	N/S			<b>24 311</b>	2,19
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>	<b>-17 460</b>	-34,09					<b>-17 460</b>	N/S
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 150 526</b>	N/S	<b>1 108 755</b>	N/S			<b>41 771</b>	3,77
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			464 954	908,10	446 586	N/S	18 368	4,11
Services extérieurs			76 179	148,78	69 618	335,36	6 561	9,42
Autres services extérieurs			165 387	323,02	160 002	770,76	5 385	3,37
Impôts, taxes et versements assimilés			11 124	21,73	7 284	35,09	3 840	52,72
Salaires et traitements			274 719	536,55	267 715	N/S	7 004	2,62
Charges sociales			123 651	241,50	120 628	581,09	3 023	2,51
Autres charges de personnel			14 496	28,31	11 258	54,23	3 238	28,76
Subventions accordées par l'association								

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2016

COMpte DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 683	3,29	2 001	9,64	-318
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations					-15,88
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					
.Pour risques et charges : dotation aux provisions					
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges	6 838	13,36	4 499	21,67	2 339
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 139 031</b>	N/S	<b>1 089 591</b>	N/S	<b>49 440</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Déficit transféré (II)					
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées	480	0,94	1 425	6,86	-945
Différences négatives de change					-66,31
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>480</b>	0,94	<b>1 425</b>	6,86	<b>-945</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital	10 883	21,26	14 079	67,82	-3 196
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					-22,69
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>10 883</b>	21,26	<b>14 079</b>	67,82	<b>-3 196</b>
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)	132	0,26			132
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 150 526</b>	N/S	<b>1 105 095</b>	N/S	<b>45 431</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>3 660</b>	17,63	<b>-3 660</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 150 526</b>	N/S	<b>1 108 755</b>	N/S	<b>41 771</b>
					3,77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
<b>PRODUITS :</b>					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
		<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES :</b>					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
		<b>TOTAL</b>			

# FNCIVAM

## FEDERATION NATIONALE DES CIVAM

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

---

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

---

#### I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM) est la tête de réseau des groupes et fédérations du réseau CIVAM.

A ce titre, elle assure plusieurs missions, dont les principales sont :

- La représentation de ses membres comme interlocuteur des pouvoirs publics sur les thématiques agricoles ;
- La promotion des initiatives et des valeurs du réseau ;
- La structuration et l'animation du réseau des CIVAM ;
- La coordination et l'animation de projets transversaux ;
- La participation et l'animation de collectifs et de commissions afin de mutualiser et échanger avec différents partenaires institutionnels, associatifs et autres.

Le réseau des CIVAM représente environ 130 associations indépendantes avec un budget total de l'ordre de 12 millions d'euros et de 250 salariés.

Par ailleurs, la FNCIVAM est inscrite sur la liste tenue par la Commission Européenne des organismes reconnus de « droit public ». Elle est essentiellement financée par des organismes publics (Ministère agriculture, ...) et par des fondations.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est égal à 1 083 855.82 €. Le résultat net comptable est une perte de 17 459.81 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01 et CRC 99-03.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

**FNCIVAM**  
**FEDERATION NATIONALE DES CIVAM**

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

Ils sont établis selon des méthodes identiques à celles appliquées à l'exercice précédent.  
Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

### III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

#### ➤ Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 28 279 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 799			3 799
Immobilisations corporelles	14 284			14 284
Immobilisations financières	6 512	3 683		10 195
<b>TOTAL</b>	<b>24 595</b>	<b>3 683</b>		<b>28 279</b>

Amortissements et provisions d'actif = 11 784 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 799			3 799
Immobilisations corporelles	6 302	1 683		7 985
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>10 103</b>	<b>1 683</b>		<b>11 784</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Concessions et droits similaires	3 799.43	3 799.43	0
Installations générales	6 926.23	1 558.40	5 367.83
Matériel de bureau & informa	7 357.45	6 426.92	930.53
<b>TOTAL</b>	<b>18 083.11</b>	<b>11 784.75</b>	<b>6 298.36</b>

Les immobilisations financières sont composées de :

- Parts sociales auprès des banques pour 1 361.25 €
- Prêt à l'ADIR pour 3 000.00 €
- Dépôt de garantie sur la location du siège social : 5 834.00 €

#### ➤ Etat des créances = 725 104 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 834		8 834
Actif circulant & charges d'avance	716 270	508 052	208 218
<b>TOTAL</b>	<b>725 104</b>	<b>508 052</b>	<b>217 052</b>

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2015.

# FNCIVAM

## FEDERATION NATIONALE DES CIVAM

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

---

### ➤ Provisions pour dépréciation

Il n'y a pas de provisions pour dépréciation car aucune créance n'est douteuse au 31/12/2015.

### ➤ Produits à recevoir par postes du bilan = 1 938 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 938
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>1 938</b>

### ➤ Charges constatées d'avance = 38 053 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées de charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

▪ Ciel Abonnement	1 417
▪ Assurances	557
▪ Location copieur	1 084
▪ LTI Télécom	201
▪ SNCF 2016	710
▪ RMT CACP Partenaires	34 085

## IV - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

### ➤ Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres	Début exercice	Virt/ cpté à cpté	Rembts	Résultat	Fin d'exercice
Fonds associatifs	40 012			3 660	43 672
Apports sans droit de reprise	41 330	-41 330			0
Report à nouveau C	32 274				32 274
Résultat N-1	3 660			-3 660	0
Résultat N				-17 460	-17 460
Apports avec droit de reprise		41 330	-20 667		20 664
<b>TOTAL</b>	<b>117 276</b>	<b>0</b>	<b>-20 667</b>	<b>-17 460</b>	<b>79 150</b>

Les apports avec droit de reprise au 31/12/2015 correspondent à :

▪ Prêts de trésorerie auprès des CIVAM	10 664
▪ Prêt France Active	10 000

Ces deux prêts sont à moins d'un an.

Les remboursements réalisés en 2015 correspondent à :

▪ Prêts de trésorerie auprès du réseau CIVAM	- 10 667
▪ Prêt France Active	- 10 000

**FNCIVAM**  
**FEDERATION NATIONALE DES CIVAM**

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
 Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

---

➤ **Etat des dettes = 1 004 706 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 963	13 541	3 422	
Dettes financières diverses	10 288	10 288		
Avances et acomptes reçus	2 589	2 589		
Fournisseurs	295 774	295 774		
Dettes fiscales & sociales	102 114	102 114		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 869	9 869		
Produits constatés d'avance	567 110	358 892	208 218	
<b>TOTAL</b>	<b>1 004 706</b>	<b>793 067</b>	<b>211 640</b>	

➤ **Charges à payer par postes du bilan = 56 252 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établit de crédit	16
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	23 566
Dettes fiscales & sociales	32 670
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>56 252</b>

➤ **Produits constatés d'avance = 567 110 E**

Une comptabilité analytique par projets est tenue. Les conventions ont été enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

**V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

➤ **Ventilation du chiffre d'affaires = 51 201 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant	Taux
Ventes de produits finis	20	0,04 %
Prestations de services	48 305	94,34 %
Produits des activités annexes	2 876	5,62 %
<b>TOTAL</b>	<b>51 201</b>	<b>100.00 %</b>

➤ **Ventilation des autres produits d'exploitation = 1 071 191 E**

Nature des produits	Montant	Taux
Subventions d'exploitation	964 466	90.04 %
Cotisations	40 184	3.75 %
Autres produits	66 541	6.21 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 071 191</b>	<b>100.00 %</b>

Des dons figurent dans les autres produits pour 10 000 €. Il n'y a pas eu d'appel à la générosité du public et la FNCIVAM ne réalise pas de CER.

# FNCIVAM

## FEDERATION NATIONALE DES CIVAM

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

### ➤ Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 132 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-16 639		-16 639
Résultat financier	1 064		932
Résultat exceptionnel	-1 753		-1 753
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>-17 327</b>	<b>132</b>	<b>-17 460</b>

### ➤ Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.  
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### ➤ Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### ➤ Effectif moyen

Les effectifs moyens au 31/12/2015 sont de 7 personnes :

- Hommes 2 non cadre
- Femmes 5 dont 1 cadre et 4 non cadre

### ➤ Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 3/12/2015.

### ➤ Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation.

### ➤ Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Jean-Luc PIERRELEE assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, la rémunération de la mission de commissaire s'élève à 7 200 € TTC euros pour 2015.

**FNCIVAM**  
**FEDERATION NATIONALE DES CIVAM**

7 bis, rue Riquet - 75019 PARIS  
 Association Loi 1901 - SIRET : 775 682 230 00054 - APE 9499

---

**VII - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

➤ **Produits à recevoir = 1 938 E**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits à recevoir ( 4687000 )	1 938
<b>TOTAL</b>	<b>1 938</b>

➤ **Charges constatées d'avance = 38 053 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance ( 4860000 )	38 053
<b>TOTAL</b>	<b>38 053</b>

➤ **Charges à payer = 56 252 E**

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Intérêts courus emprunts établ. ( 1688400 )	16
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues ( 4081000 )	23 566
<b>TOTAL</b>	<b>23 566</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. / congés payés ( 4282000 )	20 979
Ch. soc. dette congés payés ( 4382000 )	9 491
Etat charges à payer ( 4486000 )	2 200
<b>TOTAL</b>	<b>32 670</b>

➤ **Produits constatés d'avance = 567 110 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance ( 4870000 )	567 110
<b>TOTAL</b>	<b>567 110</b>

**JEAN-LUC PIERRELEE**

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 RUE DE LA REPUBLIQUE  
93160 NOISY LE GRAND  
TEL : 01.48.83.50.58  
POR :06.62.60.66.89

Email : [jeanluc.pierrelee@orange.fr](mailto:jeanluc.pierrelee@orange.fr)

**FNCIVAM**  
**7 Bis rue Ricquet**  
**75019 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES OPERATIONS SOUMISES A L'APPROBATION  
DE L'ORGANE DELIBERANT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Sachant que sont considérés comme des conventions courantes conclues à des conditions normales l'ensemble des conventions passées entre la FNCIVAM et ses adhérents aux fins de réalisation des missions pour lesquelles des financements ont été obtenus pour la formation ou les autres actions de la fédération.

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## **2- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **2-1 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM RHONE ALPES ET FNCIVAM**

La FRCIVAM RHONE ALPES a accordé à la FNCIVAM en date du 4 mars 2008, un apport associatif de 3.000 Euros sous la forme d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 561,00 Euros.

#### **2-2 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM BASSE NORMANDIE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM BASSE NORMANDIE a accordée à la FNCIVAM en date du 4 mars 2008, un apport associatif de 3.000 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 561Euros.

#### **2-3 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM CENTRE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM CENTRE a accordé à la FNCIVAM en date du 20 février 2008, un apport associatif de 1.500 Euros sous la forme d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 282 Euros.

#### **2-4 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM AUVERGNE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM AUVERGNE a accordé à la FNCIVAM en date du 18 février 2008, un apport associatif de 4.584,90 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 859,66 Euros.

## **2-5 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM LIMOUSIN ET FNCIVAM**

La FRCIVAM LIMOUSIN a accordé à la FNCIVAM en date du 20 février 2008, un apport associatif de 3.500 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 658,00 Euros.

## **2-6 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM LANGUEDOC ROUSSILLON ET FNCIVAM**

La FRCIVAM LANGUEDOC ROUSSILLON a accordé à la FNCIVAM en date du 11 mars 2008, un apport associatif de 2.000 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 375,00 Euros.

## **2-7 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM PAYS DE LOIRE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM PAYS DE LOIRE a accordé à la FNCIVAM en date du 19 février 2008, un apport associatif de 10.000 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 1.875,00 Euros.

## **2-8 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE GDCIVAM DE L'INDRE ET FNCIVAM**

La GDCIVAM de L'INDRE a accordé à la FNCIVAM en date du 27 mars 2008, un apport associatif de 13.300 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 2.493,00 Euros.

## **2-9 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM BRETAGNE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM BRETAGNE a accordé à la FNCIVAM en date du 27 mars 2008, un apport associatif de 10.000 Euros sous la forme d'un report de créance. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti d'aucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 1.875,00 Euros.

## **2-10 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE RESEAU AGRICULTURE DURABLE ET FNCIVAM**

Le RESEAU AGRICULTURE DURABLE a accordé à la FNCIVAM en date du 2 avril 2008, un apport associatif de 2.000 Euros sous la forme d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti daucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 375,00 Euros.

## **2-11 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE FRCIVAM POITOU CHARENTE ET FNCIVAM**

La FRCIVAM POITOU CHARENTE a accordée à la FNCIVAM en date du 2 avril 2008, un apport associatif de 3.500 Euros sous la forme d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti daucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 657,00 Euros.

## **2-12 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE CIVAM LOMME ET FNCIVAM**

Le CIVAM LOMME a accordé à la FNCIVAM en date du 11 mars 2008, un apport associatif de 500 Euros sous la forme d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de 5 ans et n'est assorti daucun intérêt. Par avenant en date du 1 novembre 2013, la durée a été prorogée à 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 et un nouvel échéancier a été convenu.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 93,00 Euros.

## **2-13 CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF SIGNE ENTRE PARIS INITIATIVES ENTREPRISES ET FNCIVAM**

Paris Initiatives Entreprise a accordé à la FNCIVAM en date du 25 juin 2013, un financement en fonds propres et quasi-fonds propres de 30.000 Euros sous la forme « Contrat d'apport Associatif » d'une somme en numéraire. Cet apport avec droit de reprise est consenti pour une durée de trois ans et n'est assorti daucun intérêt.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des remboursements précédemment effectués, l'apport en fonds associatif avec droit de reprise est de 10.000,00 Euros.

Fait à Noisy le Grand, le 22 mars 2016

